

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Raymond](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1adb01a8a6d5aae8abff90a8>

Date d'obtention : 2022-02-21 15:10:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout au long du processus, être bienveillant et réconfortant.

Tout d'abord, évaluer l'incident: utiliser uniquement la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer nos questions et ainsi déterminer la nature, l'intention.

Par la suite, il est important de recueillir le témoignage du premier élève qui nous en parle suivi de la victime (si ce n'est pas la première personne à venir nous voir) et des autres témoins afin de vérifier/valider les informations.

Suite à cela, il est important de déterminer s'il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant.

S'il s'agit d'un geste malveillant, je rencontre l'instigateur pour lui expliquer la situation, lui confisquer son cellulaire et contacter les policiers.

S'il s'agit d'un geste impulsif, compléter la grille d'évaluation de l'incident avec l'élève, lui confisquer son cellulaire et contacter les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si la demande provient d'un parent, nous les référons au poste de police, nous n'enclenchons pas le protocole

Si la demande vient d'un policier, nous refusons puisque ce n'est pas à nous à enquêter pour eux
Je ne dois jamais visionner les photos/ vidéos

La confidentialité est de mise, en aucun temps je dois divulguer d'informations, à des journalistes par exemple

Je dois travailler en collaboration avec la direction de mon école ainsi que les policiers

Je dois confisquer tous les téléphones des élèves que je rencontrent dans lesquelles les photos se trouvent ou pourraient se trouver

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, l'étape qui m'apparaît la plus délicate est déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. Parfois c'est clair, mais à d'autres moments ce l'est moins. Dans ce cas, je ferais le choix de déterminer l'événement comme acte malveillant pour éviter les faux pas avec l'investigateur.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

